

N° D'ORDRE : 2020-154

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 06

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 8 Décembre 2020

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

1 - TARIFS PUBLICS LOCAUX 2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution des prix et des nécessités de l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal est invité à adopter une hausse des tarifs publics locaux de 0.2% :

B-CAVEAUX FUNERAIRES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient, pour tenir compte des charges et afin de suivre l'évolution des prix, de procéder à une hausse des tarifs publics locaux applicables en 2021 en matière de concessions funéraires. Les tarifs liés au coût de la maçonnerie n'augmenteront pas.

Monsieur le Maire propose également aux membres du Conseil Municipal, par souci de simplification comptable, d'arrondir les prix des concessions à l'unité inférieure.

<i>CONCESSIONS CONSTRUITES AVANT 2010</i>					
Tarifs 2020					
Désignation	Coût de la concession		Coût de la maçonnerie	Total	
	2020	2021		2020	2021
Quinzenaire 2 places	716 €	717 €	2330 €	3046 €	3047 €
Trentenaire 2 places	1428 €	1430 €	2330 €	3758 €	3760 €
Trentenaire 4 places	1428 €	1430 €	3250 €	4678 €	4680 €
Cinquantenaire 6 places	2166 €	2170 €	4449 €	6615 €	6619 €
<i>CONCESSIONS CONSTRUITES APRES 2010</i>					
Quinzenaire 1 place <i>chargement vertical</i>	715 €	716 €	927 €	1642 €	1643 €
Trentenaire 1 place <i>chargement vertical</i>	1428 €	1430 €	927 €	2355 €	2357 €
Quinzenaire 2 places <i>chargement vertical</i>	715 €	716 €	1 853 €	2568 €	2569 €
Trentenaire 2 places <i>chargement vertical</i>	1428 €	1430 €	1 853 €	3281 €	3283 €
Quinzenaire 2 places <i>chargement frontal</i>	715 €	716 €	2 838 €	3553 €	3554 €
Trentenaire 2 places <i>chargement frontal</i>	1428 €	1430 €	2 838 €	4266 €	4268 €
Trentenaire 4 places <i>chargement vertical</i>	1428 €	1430 €	3 705 €	5133 €	5135 €
Trentenaire 4 places <i>chargement frontal</i>	1428 €	1430 €	4 074 €	5502 €	5504 €
Cinquantenaire 6 places <i>chargement vertical</i>	2143 €	2147 €	5 559 €	7702 €	7706 €
Cinquantenaire 6 places <i>chargement frontal</i>	2143 €	2147 €	5 594 €	7737 €	7741 €

	<i>CONCESSIONS CONSTRUITES APRES 2020</i>				
Désignation	Coût de la concession		Coût de la maçonnerie	Total	
	2020	2021		2020	2021
<i>Quinzenaire 2 places Chargement frontal</i>			1618 €		
	716 €	717 €		2334 €	2335 €
<i>Trentenaire 2 places Chargement frontal</i>	1428 €	1430 €	1618 €	3046 €	3048 €
<i>Trentenaire 4 places Chargement frontal</i>	1428 €	1430 €	2220 €	3648 €	3650 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

DECIDE A L'UNANIMITE

- De fixer pour 2021 les tarifs des cimetières communaux comme précisé ci-dessus.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT